

IDÉES

Une lettre à mes amis du Québec

ABDELJALIL AKKARI

Professeur d'éducation internationale
à l'Université de Genève

Observateur étranger de la société québécoise, je ne peux m'empêcher de m'exprimer à propos du débat passionné sur les signes religieux qui agite la Belle Province trois semaines après ma dernière visite.

Quand je compare mon impression des rues de Montréal avec celle que j'avais eue lors de ma première visite, il y a plus de 15 ans, je constate avec regret une augmentation inquiétante du nombre de personnes arborant des signes religieux ostentatoires, notamment dans certains quartiers. Même si le port des signes religieux ne concerne pas uniquement les musulmans, il est clair que le débat porte sur cette visibilité dérangeante et agressive dans un monde toujours marqué par le 11 septembre 2001 et la menace terroriste.

Tout d'abord, cette tendance [à afficher les signes religieux] de certains migrants originaires de pays où l'islam est la religion la plus répandue n'est pas le signe d'une appartenance religieuse ou d'une spiritualité débordante, qui peut bien entendu s'exprimer ou non dans la vie intérieure de chaque individu et son espace privé. Elle est le signe d'une intolérance et d'une violence politiquement organisées par certains mouvements intégristes.

Évidemment, la position d'une société développée, tolérante et pluraliste comme le Québec est très importante. Je le dis franchement à mes amis québécois: l'enjeu du refus des signes religieux ostentatoires est important dans les sociétés occidentales, mais il l'est encore plus dans les sociétés de culture arabo-musulmane au sein desquelles ces mêmes individus qui préconisent chez vous la liberté (de voiler les femmes et de garder d'autres coutumes archaïques et rétrogrades) oppriment méthodiquement la liberté des autres.

Un signal de vous

Ils professent un monde où existeraient les «musulmans» d'un côté et les «mécraents» de l'autre. Ils seraient les meilleurs alliés de la thèse du choc des civilisations et des cultures. Souvenez-vous, mes amis québécois, du long combat que vous avez mené, avec succès je pense (il n'y a qu'à entendre vos meilleurs jurons actuels), contre l'omniprésence et l'omnipotence de l'Église catholique dans vos vies, contre la séparation des filles et des garçons dans les écoles et contre la réglementation religieuse des relations sexuelles entre hommes et femmes. Les démocrates et les libéraux dans les pays de culture arabo-musulmane mènent aujourd'hui un combat similaire et attendent un signal de vous, un appui pour que triomphent l'instauration d'une société de droit, la tolérance religieuse, l'équité sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes.

En second lieu, le débat sur le voile ou la burqa est primordial, car il concerne l'avenir du vivre-ensemble dans une société pluraliste. Une jeune fille qui porte le voile à Montréal envoie un message clair à la société d'accueil: mon droit à la différence religieuse l'emporte sur l'impératif de mon intégration à la société québécoise telle qu'elle a été historiquement construite avec le français comme langue principale, la démocratie et la laïcité comme piliers. Je le dis d'une manière assez brutale, l'impératif d'intégration doit l'emporter toujours sur le droit à la différence.

Autrement dit, les migrants qui choisissent de s'établir au Québec doivent accepter les règles communes qui font de ce pays une société moder-



Les migrants qui choisissent de s'établir au Québec doivent accepter les règles communes qui font de ce pays une société moderne et démocratique.

ne et démocratique. Les jeunes filles qui portent le voile sont en danger d'une marginalisation scolaire et sociale choisie. J'ai moi-même connu plusieurs migrations dans ma vie et cette expérience m'a montré qu'il est nécessaire d'envoyer un signal clair aux futures générations de migrants: le respect des règles et des coutumes majoritaires de la société d'accueil est incontournable.

Appel à la vigilance

En troisième et dernier lieu, l'impératif d'intégration que les migrants doivent constamment avoir par rapport aux sociétés qui les accueillent ne dispense pas la société québécoise d'être vigilante et de progresser sur le chemin de la lutte contre les discriminations et les entraves que rencontrent tous les migrants comme tous les citoyens sur les chemins de l'égalité à l'école, dans l'accès au logement, à l'emploi ou à la fonction publique.

Les futures générations de Québécois dont les parents ou les grands-parents viennent d'ailleurs ne doivent plus devoir quotidiennement justifier la légitimité de leur présence sur le sol québécois. En 15 ans, j'ai remarqué que de nombreux amis québécois, «pure laine», et des migrants de catégories sociales favorisées quittent des quartiers de l'île de Montréal pour aller vers d'autres quartiers, périurbains moins pluriethniques.

Certes, la présence des minorités visibles n'est pas la seule raison de leur déplacement, mais elle est sûrement pour quelque chose dans leur décision. Ce processus de séparation entre communautés est porteur de risques sur la longue durée. D'où l'importance de rappeler aux migrants l'impératif

d'intégration et de privilégier dans l'éducation de leurs enfants l'expérience du mixage sur le droit à la différence et à la séparation. Tout citoyen québécois doit se sentir aussi bien à Côte-des-Neiges qu'à Outremont ou Brossard. Il est évident que le port de signes de séparation comme le voile ne facilite pas ce sentiment indispensable au vivre-ensemble.

Femmes déçues

En définitive, même si le port des signes religieux ostentatoires ne constitue probablement pas une menace immédiate pour l'ordre public ou pour la société québécoise pluraliste, mes amis québécois doivent énoncer clairement leur opposition à cette tentative de les ramener en arrière et de bafouer le droit de millions d'hommes et de femmes dans le monde de s'extirper de l'ordre religieux archaïque et intégriste. Le voile et d'autres signes ostentatoires ont leur place dans les mosquées, les églises et les synagogues.

À l'heure d'Internet et de la mondialisation, des milliers de jeunes filles qui tentent de s'extirper de l'ordre familial et social oppriment attendent de voir comment les Québécois se prononceront; elles seront déçues si les tenants d'un multiculturalisme sans limites l'emportent dans ce débat. Il n'est pas raisonnable de s'accommoder de tout ou, pour reprendre l'expression de l'anthropologue française Françoise Héritier, «il faut relativiser le relativisme culturel» et postuler que le chemin d'émancipation difficilement parcouru en Europe et au Québec depuis le Siècle des lumières peut être également franchi par les autres cultures, y compris celle de tradition arabo-musulmane.

Aujourd'hui
Khadr, demain
Tremblay

SÉBASTIEN C. CARON

Avocat associé chez Heenan Blaikie

Vendredi 29 janvier dernier, notre gouvernement déclarait, au sujet de la situation de certains détenus en Iran: «[...] Le Canada note que le gouvernement iranien continue de refuser aux détenus politiques le droit à un procès équitable et transparent. [...] Le Canada demande de nouveau à l'Iran de respecter ses obligations juridiques nationales et internationales et l'exhorte à faire en sorte que les détenus aient droit à une procédure régulière.»

Le même jour, la Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, concluait que notre gouvernement viole lui-même présentement et depuis plusieurs années les principes de justice fondamentale, les normes canadiennes les plus élémentaires et les droits constitutionnels d'Omar Khadr, ce jeune Canadien emprisonné à Guantánamo. Malgré les conclusions accablantes de la Cour suprême, notre gouvernement est allé jusqu'à se déclarer heureux de cette décision. En effet, notre ministre de la Justice [Rob Nicholson] a déclaré à ce sujet: «Le gouvernement est heureux que la Cour suprême ait reconnu la responsabilité constitutionnelle de l'exécutif de prendre les décisions concernant les affaires étrangères.»

Nous devons nous indigner de la position de notre gouvernement dans ce dossier et exiger que cette situation inacceptable prenne fin immédiatement.

Une autorisation

Bien sûr, Khadr est le fils d'un terroriste notoire et il ne suscite pas beaucoup de sympathie. [...] Il ne faudrait toutefois pas oublier ceci: si nous acceptons que notre gouvernement ignore la loi dans certains cas, nous nous engageons sur une pente très glissante et nous ne savons pas où cela va nous mener. [...] Nous vivons dans un État de droit. Notre démocratie repose sur ce principe de base selon lequel le droit doit primer, ce qui signifie que personne, surtout pas le gouvernement, ne peut se placer au-dessus des lois. [...]

Malgré les apparences, ce n'est pas seulement de l'affaire Khadr qu'il est question ici. D'abord, nous ne pouvons pas tenir pour acquis que notre gouvernement va limiter ses abus de pouvoir au cas de Khadr. L'histoire a démontré que celui à qui l'on donne le pouvoir discrétionnaire de décider de ce qui est bien et de ce qui ne l'est pas, de ce que les citoyens peuvent ou ne peuvent pas faire, du moment où un homme doit entrer ou sortir de prison, finit inmanquablement par être envoûté par ce pouvoir, par en abuser et par vouloir le conserver à tout prix.

Le prochain

N'allons pas croire qu'il y a une grande différence entre violer les droits d'un Khadr et ceux d'un Léveillé, d'un Dubé ou de n'importe quel autre Tremblay de la région. Les Québécois, comme les autres Canadiens «de souche», voguent sur la même pente glissante que les Canadiens d'origine étrangère. Nous avons un seul gouvernement. Ce dernier s'arroge aujourd'hui le pouvoir de violer les droits d'un dénommé Khadr. Si nous ne réagissons pas, demain, un autre d'entre nous sera victime des abus de pouvoir du gouvernement.

Quant à l'argument du ministre Nicholson selon lequel ce n'est pas aux tribunaux de prendre les décisions concernant les Affaires étrangères, ce n'est rien de moins qu'une insulte à l'intelligence du public. Tout le monde sait que ce n'est pas aux tribunaux de décider des politiques étrangères du pays, mais ça n'autorise pas par ailleurs notre gouvernement à continuer de violer les droits fondamentaux des Canadiens. Ce n'est pas non plus aux tribunaux de décider si une femme victime de violence conjugale souhaite divorcer ou non de son mari. Cela n'autorise toutefois pas ce dernier à continuer de la violenter.

De la parole au geste

Notre gouvernement se dépeint comme un défenseur des droits et libertés et il continue d'intervenir sur la scène internationale comme s'il était toujours un leader en matière de protection des droits et libertés. En cette matière cependant, la valeur des dirigeants s'évalue par rapport aux gestes qu'ils font et non par rapport aux paroles qu'ils prononcent. Trop de gouvernements tyranniques et d'autres despotes des temps modernes font la promotion des droits et libertés devant les caméras tout en terrorisant sans remords des populations entières. Dans le cas de notre gouvernement, nous savons maintenant que derrière le discours officiel, on n'hésite pas à violer les principes de justice fondamentale et les droits et libertés.

Certains assument à tort que notre démocratie est inébranlable et éternelle. C'est une erreur. La démocratie est fragile et elle dépend de la volonté du peuple de la créer et de la maintenir par la suite. Nous ne devons pas accepter que notre gouvernement se place au-dessus de la loi. Aujourd'hui, c'est à nous d'exhorter notre propre gouvernement à «respecter ses obligations juridiques nationales et internationales».

McGill se tient debout

JEAN GOULET

Professeur à la Faculté des sciences
de l'Université de Sherbrooke
L'auteur s'exprime ici à titre personnel.

Bravo à l'Université McGill pour sa décision courageuse de refuser la subvention de Québec pour son MBA régulier! Combien de temps une compagnie peut-elle survivre si elle vend son produit moins cher qu'il ne coûte en vue d'augmenter ses ventes? C'est exactement ce qui se passe dans les universités présentement.

Il est important de bien comprendre les enjeux ici. Certains voudraient nous faire croire que l'accessibilité aux études supérieures en est un. Il n'en est rien. La réduction de la qualité n'en est pas un non plus: aucune institution ne l'envisage vraiment. On s'en sert comme épouvantail, mais personne n'est dupe.

Devant la constatation du déficit, il n'y a qu'une alternative. On peut soit payer les coûts non couverts en prenant les subventions destinées à d'autres programmes, soit réduire le financement de la recherche dans le département concerné. Le premier choix implique de transférer une partie du problème à une autre unité qui serait un peu moins sous-financée; le second, plus pernicieux, consiste à brader l'avenir à long terme de l'unité pour financer ses activités cou-

rantes. En effet, la dépense principale de ces deux fonctions est dans une même enveloppe, la «masse salariale».

Formule de financement

Prenons l'exemple de l'informatique. Pendant des années, la formule de financement a favorisé ce domaine, parce qu'elle est strictement basée sur le nombre d'étudiants accueillis dans les cours. Cette formule est de type «économie vaudou», une expression popularisée durant les années Reagan. Elle est basée sur la croyance selon laquelle donner un cours à 15 étudiants coûte deux fois moins cher que de le donner à 30 étudiants; on octroie les fonds en conséquence! Pour justifier que les coûts observés soient politiquement acceptables, on a éliminé du calcul la moitié des institutions, soit toutes les constituantes régionales de l'Université du Québec et Bishop's! Belle rigueur scientifique!

Dans certaines universités, on a utilisé les sommes destinées à l'informatique pour permettre à d'autres départements de survivre au sous-financement. La première conséquence a été pour l'informatique de tarder à bien s'établir en recherche dans ces institutions. Quand est survenue la baisse des inscriptions dans ce domaine au début des années 2000, une baisse généralisée en Amérique du Nord, le ministère de l'Éducation a révisé sa formule et a coupé les

vivres à l'informatique, pour que les fonds cessent de financer d'autres domaines.

Dans le jargon du ministère, cela a eu pour effet que l'informatique «tire vers le bas» le financement du génie informatique, que l'on voulait amalgamer aux autres domaines du génie bien qu'il soit l'exact équivalent de l'informatique en matière de coûts. Maintenant, la situation est donc inversée, et l'informatique doit être subventionnée par les autres domaines si elle veut survivre jusqu'à la prochaine révision des taux de subventions. On joue au yo-yo avec le financement des disciplines pour des impératifs politiques.

Indépendance

Quelle décision McGill a-t-elle prise? Elle a décidé de ne pas se laisser prendre au jeu. Elle a refusé d'aller piger dans les subventions des autres programmes et a aussi refusé de brader sa fonction recherche pour subventionner l'enseignement. McGill n'est pas un joueur comme les autres dans le groupe des universités québécoises. Elle a l'habitude d'agir seule, ce qui lui est d'ailleurs souvent reproché.

C'est sans doute la seule université au Québec assez indépendante pour prendre une telle décision, les autres étant trop emportées par la spirale de la fausse compétition, et préférant se draper dans la qualité et l'accessibilité, qui ont finalement peu à voir dans ce débat.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre internationale, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumais (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site Internet); Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commis Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Émond (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa); PUBLICITÉ Julie Chrétien (directrice adjointe), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Fortier, Chantal Rainier, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Monique Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Latfleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proteau.